

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00276 Numéro SIREN : 332 492 271 Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005476

NIMES OLYMPIQUE

Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières

30900 NIMES

332 492 271 RCS NIMES

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2017

Certifiés Conformes

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. C. N.', is written over a horizontal line.

BILAN ACTIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/17	Valeurs nettes au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	77 630.53	1 150.92	76 479.61	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	230 000.05		230 000.05	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	424 595.26	424 595.26		
Constructions	3 174 780.80	3 480 937.54	-306 156.74	-9
Installations tech., matériel et outillages indus.	22 208.87	26 875.71	-4 666.84	-17
Autres immobilisations corporelles	29 814.07	21 368.29	8 445.78	40
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	79 809.37	65 605.89	14 203.48	22
Autres immobilisations financières	4 430.00	5 030.00	-600.00	-12
TOTAL (I)	4 043 268.95	4 025 563.61	17 705.34	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 339.40	11 663.58	-3 324.18	-29
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	192 433.94	327 540.52	-135 106.58	-41
Autres (3)	384 522.56	590 059.71	-205 537.15	-35
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres		700 000.00	-700 000.00	-100
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 261 050.36	328 189.05	932 861.31	284
Charges constatées d'avance (3)	19 091.41	38 950.29	-19 858.88	-51
TOTAL (II)	1 865 437.67	1 996 403.15	-130 965.48	-7
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 908 706.62	6 021 966.76	-113 260.14	-2
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



BILAN PASSIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

PASSIF	Valeurs au 30/06/17	Valeurs au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital	4 213 945.00	4 213 960.00	-15.00	
(dont versé : 4 213 945.00)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42	50 324.42		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 197 810.09	-1 609 515.07	-1 588 295.02	-99
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-94 799.02	-1 588 295.02	1 493 496.00	94
SITUATION NETTE	971 660.31	1 066 474.33	-94 814.02	-9
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	971 660.31	1 066 474.33	-94 814.02	-9
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	458 531.09	552 352.06	-93 820.97	-17
Provisions pour charges				
TOTAL (II)	458 531.09	552 352.06	-93 820.97	-17
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	0.08	901.78	-901.70	-100
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 871 816.36	2 832 983.56	38 832.80	1
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	496 051.37	222 495.70	273 555.67	123
Dettes fiscales et sociales	1 001 104.20	1 101 117.34	-100 013.14	-9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	3 747.00	14 653.74	-10 906.74	-74
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	105 796.21	230 988.25	-125 192.04	-54
TOTAL (III)	4 478 515.22	4 403 140.37	75 374.85	2
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	5 908 706.62	6 021 966.76	-113 260.14	-2
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	4 478 515.22	4 403 140.00		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques	0.08	901.78		
(3) Dont emprunts participatifs				



COMPTE RÉSULTAT

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	Du 01/07/15 Au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	148 436.44	179 602.68	-31 166.24	-17
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)	7 217 096.98	6 405 969.87	811 127.11	13
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	7 365 533.42	6 585 572.55	779 960.87	12
Production stockée				
Production immobilisée	1 902.84	7 200.64	-5 297.80	-74
Subventions d'exploitation	59 000.00	50 937.50	8 062.50	16
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	184 970.35	164 308.22	20 662.13	13
Autres produits	82 286.14	44 905.01	37 381.13	83
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 693 692.75	6 852 923.92	840 768.83	12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	42 980.42	72 685.51	-29 705.09	-41
Variation de stocks	3 324.18	121.91	3 202.27	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	154 535.99	261 258.88	-106 722.89	-41
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 873 288.13	1 605 749.62	267 538.51	17
Impôts, taxes et versements assimilés	193 324.09	152 489.10	40 834.99	27
Salaires et traitements	3 761 232.05	3 679 508.89	81 723.16	2
Charges sociales	1 713 949.84	1 630 116.03	83 833.81	5
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	374 691.23	379 254.26	-4 563.03	-1
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		40 700.16	-40 700.16	-100
Dotations aux provisions				
Autres charges	42 792.25	73 356.31	-30 564.06	-42
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 160 118.18	7 895 240.67	264 877.51	3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-466 425.43	-1 042 316.75	575 891.32	55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	47 047.10	5 861.28		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	3 700.54	255 961.54		



COMPTE DE RÉSULTAT

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	Du 01/07/15 Au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 755.72	373.97	3 381.75	904
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 755.72	373.97	3 381.75	904
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	41 778.73	40 911.05	867.68	2
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	41 778.73	40 911.05	867.68	2
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-38 023.01	-40 537.08	2 514.07	6
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-504 448.44	-1 082 853.83	578 405.39	53
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	547 047.10	78 502.53	468 544.57	597
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges	194 766.00	200 000.00	-5 234.00	-3
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	741 813.10	278 502.53	463 310.57	166
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	231 218.65	569 159.37	-337 940.72	-59
Sur opérations en capital		50 000.00	-50 000.00	-100
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	100 945.03	164 784.35	-63 839.32	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	332 163.68	783 943.72	-451 780.04	-58
RESULTAT EXCEPTIONNEL	409 649.42	-505 441.19	915 090.61	181
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	8 439 261.57	7 131 800.42	1 307 461.15	18
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 534 060.59	8 720 095.44	-186 034.85	-2
Bénéfice ou Perte	-94 799.02	-1 588 295.02	1 493 496.00	94

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017 dont le total est de 5 908 706.62 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -94 799.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/09/2017.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Un abandon de compte courant d associé envers l'association nimes olympique avec clause de retour a meilleure fortune a été octroyée pour un montant de 177 630 euros en avril 2015

Les produits exceptionnels de l'exercice s'expliquent notamment par la vente du joueur Mathieu MICHEL pour 500 000€ HT au SCO ANGERS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les indemnités de transfert sont immobilisées et amorties sur la durée du contrat du joueur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONVENTION ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Informations Complémentaires

ABANDON A CARACTÈRE FINANCIER AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEI

a) Lors de l'exercice 2014-2015, un abandon de compte courant d associé envers l association nimes olympique avec clause de retour a meilleure fortune a été octroyée pour un montant de 177 630 euros.

b) Par convention en date du 7 juin 2012, la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 950 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE. Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion de la



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de la SAS SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

En vertu de l'article 6.2 de l'acte de cession d'actions en date du 18 juin 2014 entre Monsieur Jean Louis GAZEAU et la SAS PETRUSSE INVEST :

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »

c) Par convention en date du 7 juin 2012, Monsieur Jean Louis GAZEAU décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 500 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de Monsieur Jean Louis GAZEAU sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE et proratisé en fonction de l'importance des autres remboursements d'abandon de créance qui seraient à effectuer sur ce résultat.

Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de Monsieur Jean Louis GAZEAU au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	9 761.41	358 000.00
CORPORELLES	Terrains		424 595.26		
	Constructions	Sur sol propre	1 061 488.15		
		Sur sol d'autrui	654 272.85		
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	3 539 188.67		951.16
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		31 821.18		
	Autres immos corporelles	Instal. géné., agencts & aménagts divers	51 379.93		9 155.80
		Matériel de transport	10 182.50		
		Matériel de bureau & info., mobilier	190 272.17		10 686.13
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
		TOTAL III	5 963 200.71		20 793.09
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		70 635.89		22 044.37
			TOTAL IV	70 635.89	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	6 043 598.01		400 837.46

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étps, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			367 761.41	
CORPORELLES	Terrains				424 595.26	
	Constructions	Sur sol propre			1 061 488.15	
		Sur sol d'autrui			654 272.85	
		Ins. gal. agen. amé. cons			3 540 139.83	
	Inst.tech., mat. outillage indus.				31 821.18	
		Ins. gal. agen. amé. div.			60 535.73	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			10 182.50	
		Mat.bureau, info., mob.			200 958.30	
		Emballages récup. div.				
		Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			5 983 993.80	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		8 440.89		84 239.37	
		TOTAL IV	8 440.89		84 239.37	
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	8 440.89		6 435 994.58	



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	8 610.49	51 520.34		60 130.83
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	235 455.34	42 459.53		277 914.87
	Sur sol d'autrui	489 160.65	48 555.83		537 716.48
	Inst. générales agen. aménag. cons.	1 049 396.14	216 092.54		1 265 488.68
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 945.46	4 666.84		9 612.30
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	47 477.10	2 097.32		49 574.42
	Matériel de transport	9 588.50	594.00		10 182.50
	Mat. bureau et informatique, mob.	173 401.11	8 704.83		182 105.94
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		2 009 424.30	323 170.89		2 332 595.19
TOTAL GENERAL		2 018 034.79	374 691.23		2 392 726.02

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							



ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	231 967.21		504.27	231 462.94
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	231 967.21		504.27	231 462.94



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	552 352.06	100 945.03	194 766.00		458 531.09
TOTAL	552 352.06	100 945.03	194 766.00		458 531.09
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation			504.27		
financières					
exceptionnelles		100 945.03	194 766.00		



ÉTAT DES STOCKS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	11 663.58	8 339.40	11 663.58	8 339.40
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	11 663.58	8 339.40	11 663.58	8 339.40



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)		79 809.37		79 809.37
	Autres immobilisations financières		4 430.00		4 430.00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		274 424.63	274 424.63	
	Autres créances clients		149 472.25	149 472.25	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés		14 080.00	14 080.00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-4 760.43	-4 760.43	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	40 706.00	40 706.00	
		Taxe sur la valeur ajoutée	55 312.34	55 312.34	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	18 754.00	18 754.00	
	Divers				
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		260 430.65	260 430.65	
	Charges constatées d'avance		19 091.41	19 091.41	
TOTAUX			911 750.22	827 510.85	84 239.37
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice	22 044.37		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	7 840.89		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 091.41
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 091.41

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	46 370.40
Autres créances	27 611.10
Disponibilités	
TOTAL	73 981.50



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	4 213 960.00		15.00	4 213 945.00
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42			50 324.42
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-1 609 515.07		1 588 295.02	-3 197 810.09
Résultat de l'exercice	-1 588 295.02		-1 493 496.00	-94 799.02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 066 474.33		94 814.02	971 660.31



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	0.08	0.08		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		496 051.37	496 051.37		
Personnel & comptes rattachés		291 865.97	291 865.97		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		473 995.04	473 995.04		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	207 740.15	207 740.15		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	27 503.04	27 503.04		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		2 871 816.36	2 871 816.36		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		3 747.00	3 747.00		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		105 796.21	105 796.21		
TOTAUX		4 478 515.22	4 478 515.22		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	105 796.21
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	105 796.21

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 593.34
Dettes fiscales et sociales	181 025.27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 747.00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	330 365.61



CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/06/2017, le CICE s'élève à 34 204 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.



HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire au comptes pour l'exercice 2016/2017 represente 12 000 euros HT



LES EFFECTIFS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

LES EFFECTIFS

	30/06/2017	30/06/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	48.00	48.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		





Société Fiduciaire Centrex
18 Avenue Félix Faure
69007 LYON

SASP NIMES OLYMPIQUE

Stade des Costières
123 Avenue de la Bouvine
30900 NIMES

N° SIRET 332 492 271 00025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2017

18, Av. Félix FAURE – 69007 LYON
Tél. 04 78 17 17 17 – Fax 04 78 89 69 43

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

SAS au capital de 910 000 €uros – siège social à 69007 LYON – 318 974 847 RCS LYON
SIRET 31897484700119 – NAF 69.20Z - N° TVA intracommunautaire FR 56 318 974 847

SASP NIMES OLYMPIQUE

Stade des Costières
123 Avenue de la Bouvine
30900 NIMES

N° SIRET 332 492 271 00025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société SASP NIMES OLYMPIQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points suivants :

- La note de l'annexe intitulée « Créances » présente les modalités de valorisation des créances, conduisant à la constatation éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons vérifié que cette note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon,
Le 22 septembre 2017
Le Commissaire aux Comptes,
Société Fiduciaire Centrex,
David HUMBERT



BILAN ACTIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/17	Valeurs nettes au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	77 630.53	1 150.92	76 479.61	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	230 000.05		230 000.05	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	424 595.26	424 595.26		
Constructions	3 174 780.80	3 480 937.54	-306 156.74	-9
Installations tech., matériel et outillages indus.	22 208.87	26 875.71	-4 666.84	-17
Autres immobilisations corporelles	29 814.07	21 368.29	8 445.78	40
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	79 809.37	65 605.89	14 203.48	22
Autres immobilisations financières	4 430.00	5 030.00	-600.00	-12
TOTAL (I)	4 043 268.95	4 025 563.61	17 705.34	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 339.40	11 663.58	-3 324.18	-29
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	192 433.94	327 540.52	-135 106.58	-41
Autres (3)	384 522.56	590 059.71	-205 537.15	-35
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres		700 000.00	-700 000.00	-100
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 261 050.36	328 189.05	932 861.31	284
Charges constatées d'avance (3)	19 091.41	38 950.29	-19 858.88	-51
TOTAL (II)	1 865 437.67	1 996 403.15	-130 965.48	-7
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 908 706.62	6 021 966.76	-113 260.14	-2
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



BILAN PASSIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

PASSIF	Valeurs au 30/06/17	Valeurs au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 4 213 945.00)	4 213 945.00	4 213 960.00	-15.00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42	50 324.42		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 197 810.09	-1 609 515.07	-1 588 295.02	-99
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-94 799.02	-1 588 295.02	1 493 496.00	94
SITUATION NETTE	971 660.31	1 066 474.33	-94 814.02	-9
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	971 660.31	1 066 474.33	-94 814.02	-9
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	458 531.09	552 352.06	-93 820.97	-17
Provisions pour charges				
TOTAL (II)	458 531.09	552 352.06	-93 820.97	-17
DETTES (I)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	0.08	901.78	-901.70	-100
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 871 816.36	2 832 983.56	38 832.80	1
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	496 051.37	222 495.70	273 555.67	123
Dettes fiscales et sociales	1 001 104.20	1 101 117.34	-100 013.14	-9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	3 747.00	14 653.74	-10 906.74	-74
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	105 796.21	230 988.25	-125 192.04	-54
TOTAL (III)	4 478 515.22	4 403 140.37	75 374.85	2
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	5 908 706.62	6 021 966.76	-113 260.14	-2
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	4 478 515.22	4 403 140.00		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques	0.08	901.78		
(3) Dont emprunts participatifs				



COMPTE RÉSULTAT

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	Du 01/07/15 Au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	148 436.44	179 602.68	-31 166.24	-17
<i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services)	7 217 096.98	6 405 969.87	811 127.11	13
<i>dont à l'exportation :</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	7 365 533.42	6 585 572.55	779 960.87	12
Production stockée				
Production immobilisée	1 902.84	7 200.64	-5 297.80	-74
Subventions d'exploitation	59 000.00	50 937.50	8 062.50	16
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	184 970.35	164 308.22	20 662.13	13
Autres produits	82 286.14	44 905.01	37 381.13	83
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 693 692.75	6 852 923.92	840 768.83	12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	42 980.42	72 685.51	-29 705.09	-41
Variation de stocks	3 324.18	121.91	3 202.27	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	154 535.99	261 258.88	-106 722.89	-41
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 873 288.13	1 605 749.62	267 538.51	17
Impôts, taxes et versements assimilés	193 324.09	152 489.10	40 834.99	27
Salaires et traitements	3 761 232.05	3 679 508.89	81 723.16	2
Charges sociales	1 713 949.84	1 630 116.03	83 833.81	5
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	374 691.23	379 254.26	-4 563.03	-1
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		40 700.16	-40 700.16	-100
Dotations aux provisions				
Autres charges	42 792.25	73 356.31	-30 564.06	-42
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 160 118.18	7 895 240.67	264 877.51	3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-466 425.43	-1 042 316.75	575 891.32	55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	47 047.10	5 861.28		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	3 700.54	255 961.54		



COMPTE DE RÉSULTAT

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	Du 01/07/15 Au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 755.72	373.97	3 381.75	904
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 755.72	373.97	3 381.75	904
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	41 778.73	40 911.05	867.68	2
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	41 778.73	40 911.05	867.68	2
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-38 023.01	-40 537.08	2 514.07	6
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-504 448.44	-1 082 853.83	578 405.39	53
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	547 047.10	78 502.53	468 544.57	597
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges	194 766.00	200 000.00	-5 234.00	-3
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	741 813.10	278 502.53	463 310.57	166
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	231 218.65	569 159.37	-337 940.72	-59
Sur opérations en capital		50 000.00	-50 000.00	-100
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	100 945.03	164 784.35	-63 839.32	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	332 163.68	783 943.72	-451 780.04	-58
RESULTAT EXCEPTIONNEL	409 649.42	-505 441.19	915 090.61	181
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	8 439 261.57	7 131 800.42	1 307 461.15	18
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 534 060.59	8 720 095.44	-186 034.85	-2
Bénéfice ou Perte	-94 799.02	-1 588 295.02	1 493 496.00	94

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017 dont le total est de 5 908 706.62 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -94 799.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/09/2017.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Un abandon de compte courant d associé envers l'association nimes olympique avec clause de retour a meilleure fortune a été octroyée pour un montant de 177 630 euros en avril 2015

Les produits exceptionnels de l'exercice s'expliquent notamment par la vente du joueur Mathieu MICHEL pour 500 000€ HT au SCO ANGERS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les indemnités de transfert sont immobilisées et amorties sur la durée du contrat du joueur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONVENTION ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Informations Complémentaires

ABANDON A CARACTÈRE FINANCIER AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEI

a) Lors de l'exercice 2014-2015, un abandon de compte courant d associé envers l association nimes olympique avec clause de retour a meilleure fortune a été octroyée pour un montant de 177 630 euros.

b) Par convention en date du 7 juin 2012, la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 950 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE. Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion de la



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de la SAS SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

En vertu de l'article 6.2 de l'acte de cession d'actions en date du 18 juin 2014 entre Monsieur Jean Louis GAZEAU et la SAS PETRUSSE INVEST :

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »

c) Par convention en date du 7 juin 2012, Monsieur Jean Louis GAZEAU décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 500 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de Monsieur Jean Louis GAZEAU sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE et proratisé en fonction de l'importance des autres remboursements d'abandon de créance qui seraient à effectuer sur ce résultat.

Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

« Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de Monsieur Jean Louis GAZEAU au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement		TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	9 761.41	358 000.00
CORPORELLES	Terrains		424 595.26		
	Constructions	Sur sol propre	1 061 488.15		
		Sur sol d'autrui	654 272.85		
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	3 539 188.67		951.16
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		31 821.18		
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers	51 379.93		9 155.80
		Matériel de transport	10 182.50		
		Matériel de bureau & info., mobilier	190 272.17		10 686.13
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
TOTAL III		5 963 200.71		20 793.09	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		70 635.89		22 044.37
	TOTAL IV		70 635.89		22 044.37
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			6 043 598.01		400 837.46

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étps, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			367 761.41	
CORPORELLES	Terrains				424 595.26	
	Constructions	Sur sol propre			1 061 488.15	
		Sur sol d'autrui			654 272.85	
	Inst.tech., mat. outillage indus.	Ins. gal. agen. amé. cons			3 540 139.83	
		Ins. gal. agen. amé. div.			31 821.18	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			60 535.73	
		Mat.bureau, info., mob.			10 182.50	
		Emballages récup. div.			200 958.30	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			5 983 993.80	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		8 440.89		84 239.37	
		TOTAL IV	8 440.89		84 239.37	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			8 440.89		6 435 994.58	



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	8 610.49	51 520.34		60 130.83
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	235 455.34	42 459.53		277 914.87
	Sur sol d'autrui	489 160.65	48 555.83		537 716.48
	Inst. générales agen. aménag. cons.	1 049 396.14	216 092.54		1 265 488.68
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 945.46	4 666.84		9 612.30
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	47 477.10	2 097.32		49 574.42
	Matériel de transport	9 588.50	594.00		10 182.50
	Mat. bureau et informatique, mob.	173 401.11	8 704.83		182 105.94
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		2 009 424.30	323 170.89		2 332 595.19
TOTAL GENERAL		2 018 034.79	374 691.23		2 392 726.02

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements										
TOTAL										
Immob. incorporelles										
TOTAL										
Constr. Immo. corpor.	Terrains									
	Sur sol propre									
	Sur sol autrui									
	Inst. agenc. et amén.									
	Inst. techniques mat. et outil.									
	Inst. gales, agenc. am divers									
	Mat. transport									
	Mat. bureau mobilier									
	Emballages récup. divers									
	TOTAL									
Frais d'acquisition de titres de participations										
TOTAL GÉNÉRAL										
Total général non ventilé										
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										
Primes de remboursement des obligations										



ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	231 967.21		504.27	231 462.94
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	231 967.21		504.27	231 462.94



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	552 352.06	100 945.03	194 766.00		458 531.09
TOTAL	552 352.06	100 945.03	194 766.00		458 531.09
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation			504.27		
financières					
exceptionnelles		100 945.03	194 766.00		



ÉTAT DES STOCKS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	11 663.58	8 339.40	11 663.58	8 339.40
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	11 663.58	8 339.40	11 663.58	8 339.40



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)		79 809.37		79 809.37
	Autres immobilisations financières		4 430.00		4 430.00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		274 424.63	274 424.63	
	Autres créances clients		149 472.25	149 472.25	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés		14 080.00	14 080.00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-4 760.43	-4 760.43	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	40 706.00	40 706.00	
		Taxe sur la valeur ajoutée	55 312.34	55 312.34	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	18 754.00	18 754.00	
	Divers				
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		260 430.65	260 430.65	
	Charges constatées d'avance		19 091.41	19 091.41	
TOTAUX			911 750.22	827 510.85	84 239.37
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice	22 044.37		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	7 840.89		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 091.41
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 091.41

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	46 370.40
Autres créances	27 611.10
Disponibilités	
TOTAL	73 981.50



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	4 213 960.00		15.00	4 213 945.00
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42			50 324.42
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-1 609 515.07		1 588 295.02	-3 197 810.09
Résultat de l'exercice	-1 588 295.02		-1 493 496.00	-94 799.02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 066 474.33		94 814.02	971 660.31



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	0.08	0.08		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		496 051.37	496 051.37		
Personnel & comptes rattachés		291 865.97	291 865.97		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		473 995.04	473 995.04		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	207 740.15	207 740.15		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	27 503.04	27 503.04		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		2 871 816.36	2 871 816.36		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		3 747.00	3 747.00		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		105 796.21	105 796.21		
TOTAUX		4 478 515.22	4 478 515.22		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	105 796.21
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	105 796.21

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 593.34
Dettes fiscales et sociales	181 025.27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 747.00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	330 365.61



CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/06/2017, le CICE s'élève à 34 204 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.



HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire au comptes pour l'exercice 2016/2017 represente 12 000 euros HT



LES EFFECTIFS

M01000 - NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

LES EFFECTIFS

	30/06/2017	30/06/2016
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	48.00	48.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		



NIMES OLYMPIQUE

Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières

30900 **NIMES**

332 492 271 RCS **NIMES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 9 OCTOBRE 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2017, savoir – 94.799 euros en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 3.292.609 euros.

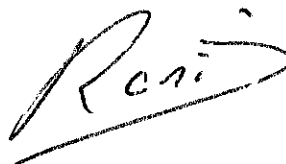
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2017

Cette résolution a été adoptée.

Certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration



NIMES OLYMPIQUE

Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières

30900 NIMES

332 492 271 RCS NIMES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 9 OCTOBRE 2017**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

D'un point de vue sportif :

Le bilan sportif 2015/2016 est excellent car notre équipe s'est battu jusqu'à la dernière journée pour la montée en ligue 1.

Elle a fini 6^{ème} du classement avec 64 points, à seulement 2 points de la montée.

L'affluence moyenne aux Costières a été de 7.381 spectateurs contre 6.891 la saison dernière.

La direction sportive est toujours assurée par Monsieur Bernard BLAQUARD.

D'un point de vue juridique :

Monsieur David GUICHARD, un administrateur, a été nommé en qualité de directeur général délégué à la Direction des opérations.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Monsieur David GUICHARD a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué.



Principaux risques et incertitudes

Les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social dès lors la société dispose encore de deux exercices pour les reconstituer à hauteur de la moitié du capital social.

Activités en matière de recherche et de développement

Néant

Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des clients et fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

		TOTAL CLIENTS
Echéance du	A	
0 jour	30 jours	103 102 €
31 jours	60 jours	
61 jours	90 jours	
Autres délais		
TOTAL CLIENTS		103 102€

		TOTAL FOURNISSEURS
Echéance du	A	
0 jour	30 jours	229 783€
31 jours	60 jours	
61 jours	90 jours	
Autres délais		120 000 €
TOTAL FOURNISSEURS		349 783€

Il est à présent indiqué, pour les fournisseurs ainsi que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Elles sont rapportées au total des achats de l'exercice pour les factures reçues et au total des ventes pour les factures émises :

- Clients :
 - Echus : 82 480.50€ (19 factures),
 - non échus : 20 696.35 € (1 facture)
- Fournisseurs :
 - échus : 34 798.34€ (24 factures),
 - non échus : 314 984.63€ (49 factures)

Informations sociales et environnementales

Néant

Mesures spéciales concernant les activités classées

Néant

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Néant

Prises de participation ou prises de contrôle

Néant

Cession de participations

Néant

Sociétés contrôlées

Néant

Actions d'autocontrôle

Néant

Régularisation de participations croisées

Néant

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 30 juin 2016 à 0 %.

COMPTES CONSOLIDES

Néant

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7.365.533 euros contre 6.585.573 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 328.159 euros contre 267.351 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 208.841 euros contre 334.066 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1.873.288 euros contre 1.605.750 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 193.324 euros contre 152.489 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3.761.232 euros contre 3.679.509 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1.713.950 euros contre 1.630.116 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 374.691 euros contre 419.954 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 42.792 euros contre 73.356 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8.160.118 euros contre 7.895.241 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 466.425 euros contre - 1.042.317 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 38.023 euros (- 40.537 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à - 504.448 euros contre - 1.082.854 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de – 409.649 euros,
- d'un impôt sur les sociétés nul.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 se solde par un résultat de – 94.799 euros contre – 1.588.295 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 5.908.707 euros contre 6.021.967 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de l'exercice – 94.799 euros et de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 3.292.609 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à hauteur de 1.057 euros.

En outre, la société a supporté une taxe sur les véhicules d'un montant de 238 euros.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Néant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rappel

Il est rappelé les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et ont fait l'objet d'une autorisation, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il est précisé que le Commissaire aux Comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé est à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

➤ Signature d'une convention avec l'association Nîmes Olympique

Une convention a été signée entre votre société et l'association Nîmes Olympique en date du 30 mai 2017 pour une durée de 15 ans.

La redevance annuelle forfaitaire s'élève à 50 000 euros pour la ligue 2.

Cette convention non autorisée préalablement a été considérée comme une convention courante et obligatoire conclue à des conditions normales.

➤ Apports en compte courant d'actionnaire

Monsieur Rani ASSAF a apporté à votre société, en compte courant la somme de 250 000 euros. Cette somme n'a pas fait l'objet d'une rémunération.

Cette convention non autorisée préalablement a été considérée comme une convention courante conclue à des conditions normales.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

➤ Aide exceptionnelle à l'association Nîmes Olympique

Au titre de la saison 2013/2014, la SASP Nîmes Olympique a accordé une aide exceptionnelle de 177 630 euros à l'association Nîmes Olympique compte tenu des difficultés économiques qu'elle rencontrait. Cette aide exceptionnelle a pris la forme d'abandon de créance assortie d'une clause de retour à meilleure fortune dont les principales conditions sont les suivantes :

- Le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que le niveau des fonds propres de l'association Nîmes Olympique aura été reconstitué au moins à hauteur de 40 000 euros ;
- Le montant des remboursements consentis au profit de la SASP Nîmes Olympique sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par l'association Nîmes Olympique ;

- Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2025, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2023, seront définitivement acquises à l'association Nîmes Olympique.

➤ **Avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie du 22/01/2010 à l'association Nîmes Olympique**

Par avenant à la convention d'avance de trésorerie du 22/01/2010 signée en date du 23 septembre 2014, il a été arrêté ce qui suit :

- Art 1- modification des modalités de remboursement du prêt :

Les parties acceptent le principe que les opérations répertoriées dans les comptes croisés du 01/07/2013 au 30/06/2014 viennent en compensation du remboursement du prêt.

- Art 2 - Somme remboursée au 30/06/2014 :

Sachant qu'il était initialement prévu que l'association ait remboursé à ce stade 200 000 euros sur les 250 000 euros, et que dans les faits, elle a été contrainte de maintenir sa dette à un niveau supérieur, soit 151 962.72 euros.

- Art 3 - Remise gracieuse des intérêts :

Compte tenu que l'association constate une situation financière dégradée, la SASP Nîmes olympique consent une remise gracieuse des intérêts initialement prévus sur l'année sportive 2013/2014.

- Art 4 - Prolongation de la convention :

Au regard de la situation de trésorerie de l'association ne lui permettant pas de rembourser la totalité de la somme prêtée au 1^{er} juillet 2014, les parties s'accordent à ce que le reliquat de prêt restant à rembourser le soit entièrement au 30 juin 2015.

- Les autres dispositions restent inchangées.

La convention ne s'est pas exécutée selon les modalités prévues. Le solde de la créance de l'association s'élève à la date de clôture de l'exercice à la somme de 220 321.70 euros, après imputation de l'aide exceptionnelle de 177 630 euros du 30 juin 2015.

➤ **Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune consenti par la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS**

La société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS, un actionnaire, a consenti, le 7 juin 2012, un abandon de compte courant d'associé avec clause de retour à meilleure fortune sous diverses conditions d'un montant de 950.000 euros prenant fin le 30 juin 2020.

➤ **Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune consenti par Monsieur Jean-Louis GAZEAU**

Monsieur Jean-Louis GAZEAU, dirigeant de la société SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS, un actionnaire, a consenti, le 7 juin 2012, un abandon de compte courant d'associé avec clause de

retour à meilleure fortune sous diverses conditions d'un montant de 500.000 euros prenant fin le 30 juin 2020.

➤ **Convention avec la société PETRUSSE INVEST**

Le Président rappelle au Conseil l'autorisation qu'il a donnée, lors de sa délibération du 23 Juillet 2014, de la convention suivante devant être conclue entre la Société et la société PETRUSSE INVEST, dans laquelle Monsieur Rani ASSAF est Président et unique associé. Il s'agit d'une convention de compte courant d'associé rémunéré portant sur des sommes prêtées (2.500.000 euros). Cette convention a pris fin au 30 juin 2015. Néanmoins, le compte courant d'associé perdure à ce jour.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mandat dans la SASP	Nom - Prénom	Désignation de la Société	Mandat ou fonction exercé
Administrateur - P.D.G	ASSAF Rani	ILIAD FREE MOBILE PETRUSSE INVEST	Directeur général délégué Directeur général délégué Président
Administrateur	AMBROSINO Jean	SARL Promimmo SCI Investimmo	Gérant Gérant
Administrateur	BOLIN Paquito	FREE MOBILE	salarié
Administrateur	Pierre-François HUGUES	FREE MOBILE	salarié
Administrateur	MENNI Rafik	FREE	salarié
Administrateur	PRADEN René	Mairie de CONCOULES	Maire
Administrateur	GUICHARD David	NIMES OLYMPIQUE	salarié

Jetons de présence

Aucun jeton de présence ne sera attribué aux administrateurs.

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Néant

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce,

les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- la participation des salariés est de 0 % au 30 juin 2017, et donc inférieure au seuil légal ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire, il y a moins de trois ans ;
- il n'y a donc pas lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

AUTORISATION A DONNER AU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-8-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce, créé par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire peut autoriser le Commissaire aux Comptes à adresser directement au greffe du tribunal les rapports devant faire l'objet d'un dépôt et les documents qui y sont joints.

Nous vous proposons de donner cette autorisation pour tous les documents devant être déposés au greffe après avoir été soumis à l'Assemblée, et ce, dans les mêmes délais que ceux qui s'imposent à la Société.

Nous vous précisons que l'Assemblée Générale Ordinaire pourra mettre fin à cette autorisation à tout moment.

CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 4 novembre 2016 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 et constaté que la perte de l'exercice, d'un montant de – 1.588.295 euros, a eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant de 1.066.474 euros, soit moins de la moitié du capital social qui s'élève à 4 213 945 euros.

L'assemblée a décidé de poursuivre la société et de ne pas dissoudre la société.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à NIMES
Le 15 septembre 2017

Le Conseil d'Administration

